

**DIRECTION DES RAYONNEMENTS
IONISANTS ET DE LA SANTÉ**

Montrouge, le 6 décembre 2017

CODEP-DIS-2017-046939

Affaire suivie par :

Tél :

Fax :

Mel :

**La directrice générale adjointe
de l'Autorité de sûreté nucléaire**

à

Monsieur le Président du GPMED

Objet : Saisine du GPMED relative à la mise en œuvre du principe d'optimisation lors des procédures interventionnelles radioguidées dans les blocs opératoires.

Monsieur le Président du GPMED

La protection des patients exposés aux rayonnements ionisants lors de procédures interventionnelles radioguidées ainsi que celle des professionnels associés à ces actes constitue, pour l'ASN, un domaine où la démarche d'optimisation reste insuffisamment mise en œuvre en particulier dans les blocs opératoires. Le niveau de formation de ces professionnels à la radioprotection des patients reste le plus souvent très faible.

Une première saisine du GPMED du 21 janvier 2009 avait conduit à la publication de l'avis du 23 novembre 2010 établissant des recommandations sur l'application des principes de la radioprotection lors de procédures de radiologie interventionnelle. Certaines de ces recommandations vis-à-vis des pratiques interventionnelles radioguidées, réalisées au bloc opératoire, ne sont toujours pas mises en œuvre. Par ailleurs, la perspective de l'abaissement progressif de la limite réglementaire de dose d'exposition du cristallin, pour les travailleurs, afin de respecter la valeur de 20 mSv/an en 2022, demeure un objectif incontournable à prendre d'ores et déjà en considération.

Aussi, je vous demande d'établir des recommandations pour accompagner le développement des pratiques interventionnelles radioguidées dans les blocs opératoires et utilisant des arceaux mobiles de radiologie ou des scanners mobiles ainsi que des équipements de type O-ARM.

Pour les pratiques interventionnelles à forts enjeux en termes de radioprotection pour le patient et le personnel, des recommandations seront formulées sur les aspects suivants :

- le choix des équipements au regard des meilleurs outils d'optimisation et procédures associées en fonction du type d'actes ;
- le choix, la disponibilité et l'efficacité des équipements de protection collective et individuelle ;
- les modalités de recueil et d'analyse des doses délivrées aux patients (niveaux de référence...)
- les modalités de surveillance de doses reçues par les professionnels (dosimétrie, suivi et analyse des résultats, actions correctives...)

- les compétences requises au niveau des équipes, incluant la formation continue ;
- l'organisation mise en place pour la gestion des risques, en particulier la démarche d'assurance de qualité ainsi que l'identification et la gestion des événements significatifs.
- ...

Enfin, pour les pratiques interventionnelles radioguidées à plus faibles enjeux pour le patient et les travailleurs, des exigences minimales requises pourraient être utilement proposées, notamment lorsque la multiplication de ces actes est susceptible de conduire à des doses significatives pour certains professionnels.

En termes de méthodes de travail, je vous recommande d'avoir recours à la méthode déployée lors de la préparation d'un précédent avis portant sur les nouvelles pratiques et techniques en radiothérapie, en créant un groupe de travail restreint qui procéderait à l'audition des constructeurs, des sociétés savantes les plus concernées comme celles représentant notamment les chirurgiens vasculaires, les urologues et les neurochirurgiens. Une analyse de la documentation internationale existante (AIEA) et européenne serait souhaitable.

Je souhaite que l'avis du GPMED soit disponible dans un délai maximum de 9 mois suivant la date de la présente saisine.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice générale adjointe

Signé par

Anne-Cécile RIGAIL